

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1930)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 61

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour renforcer juridiquement le dispositif et prévenir toute inconstitutionnalité, le rapporteur propose de supprimer la condition de nationalité, étant entendu que les étudiants français ayant dû s'expatrier pour poursuivre des études de santé seront les cibles principales de ce dispositif.